

Bordeaux, le 30 juin 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **1<sup>ère</sup> conférence européenne des juges et procureurs de 47 pays états membres**

**150 juges et procureurs européens sont réunis à Bordeaux, du 30 juin au 3 juillet, pour préparer un avis du Conseil de l'Europe sur leur rôle essentiel dans la procédure pénale, en matière civile et administrative.**

Organisé par le Conseil Consultatif des Juges Européens (CCJE) – présidé par Madame Julia LAFFRANQUE, juge à la Cour Suprême d'Estonie – et le Conseil Consultatif des Procureurs Européens (CCPE), – présidé par Monsieur Olivier de BAYNAST, procureur général, ancien membre de la direction de L'ENM –, ce colloque réunit des représentants de 47 pays pour débattre des relations siège/parquet. Cette rencontre permet aux magistrats européens de confronter les systèmes et organisations judiciaires propre à leur pays respectif.

#### Programme des travaux

**30 juin/1<sup>er</sup> juillet :**  
Assemblée plénière  
du CCPE et CCJE

**2 et 3 juillet :**  
Travail en ateliers  
pour les deux groupes

La réflexion des juges et procureurs, porte sur les principes et valeurs que leurs deux fonctions doivent avoir en partage pour lutter efficacement contre la criminalité et préserver les intérêts de la société dans le respect des droits de l'homme.

Il s'agit d'identifier les valeurs communes à leurs deux fonctions distinctes mais complémentaires, et aux principes communs qui doivent régir leur statut quel que soit le système auquel il se rattache : common law britannique, prokuratura à la russe, ou système « romano germanique » à la française.

Leurs conclusions formeront le socle d'un avis au conseil des ministres européens sur le rôle respectif des juges et des magistrats du parquet.

Cette matière revêt aujourd'hui une grande actualité en France dans le contexte de la réforme de la justice où les compétences des juges d'Instruction (dont la disparition a été annoncée en début d'année par le Président de la République), serait confiée aux procureurs. Si en France la question soulève des débats (nécessaire indépendance des juges, propositions de réforme sur le lien critiqué, entre les procureurs et le Garde des sceaux, remise en cause du principe de l'unité du corps judiciaire), en Italie juges et procureurs, totalement indépendants de l'exécutif, luttent contre le gouvernement Berlusconi, tandis qu'en Russie les milieux de droits de l'homme estiment parfois excessif le poids de la Prokuratura par rapport à l'autorité judiciaire.

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) de Strasbourg qui juge de la conformité des systèmes judiciaires nationaux au respect des libertés fondamentales, est, quant à elle, très attentive aux garanties d'objectivité et d'impartialité qu'accordent les Etats à toutes leurs autorités judiciaires. La CEDH s'apprête à rendre une décision très importante au sujet des procureurs français d'ici la fin de l'année 2009 (Arrêt Medvedev).

C'est donc une rencontre de la plus grande sensibilité qu'ouvre le mardi 30 juin à 9heures 30 le directeur des droits de l'homme du conseil de l'Europe, Monsieur Philippe BOILLAT.

#### **Point presse à l'issue de la conférence :**

**1<sup>er</sup> juillet à 12h15, hall de l'ENM à Bordeaux, pour une synthèse des travaux, avec**

- Olivier de BAYNAST, Président du Conseil consultatif des procureurs européens
- Julia LAFFRANQUE, Présidente du Conseil consultatif des juges européens
- Philippe BOILLAT, Directeur Général des droits de l'Homme et des affaires juridiques au Conseil de l'Europe
- Jean-François THONY, directeur de l'ENM

#### Contacts presse :

Katia Saubignac, chargée des relations presse, service communication – 05 56 00 10 36

Claire Keller, chef du service de la Communication – 05 56 00 10 22/06 32 65 59 90